

REMARQUES.

Mon intention en publiant ce compte rendu, n'est pas de donner un état complet de tout ce qui a été souscrit pour l'œuvre de la colonisation soit par les bienfaiteurs particuliers de l'œuvre, soit par les promoteurs de centres particuliers de colonisation, tels que Preston et Wenworth, mais bien de faire connaître au public la part que chaque paroisse, chaque maison d'éducation, & y a prise, vu que je n'ai officiellement à m'occuper que de cette partie de l'œuvre.

Je fais cette publication pour la protection des Zélateurs Généraux et pour la mienne propre.

Pour la protection des Zélateurs Généraux, afin que leurs Chefs de Dizaine et les membres de la Société soient mis au courant de leur grande fidélité à me remettre les sommes recueillies dans leurs Cercles ; pour ma propre protection, car il sera facile par ce compte-rendu de vérifier l'exactitude de mes comptes, vu que les sommes d'argent à moi délivrées par les Zélateurs Généraux et toutes consignées dans leurs livres, doivent s'accorder avec les états de comptes fournis par moi aux Trésoriers Généraux de l'œuvre.

Quoique ce rapport ait été préparé avec le plus grand soin, il peut se faire qu'il se soit glissé quelqu'inexactitude dans une si grande multiplicité de chiffres ; c'est pourquoi nous prions qui de droit de vouloir bien nous donner communication de ce qui pourrait n'être pas correct.

Il ne sera pas inutile de faire les remarques suivantes.

1.—L'Œuvre n'avait pas encore été établie au 1er janvier 1888 dans les paroisses vis-à-vis du nom desquelles il n'y a pas de date d'établissement indiquée.

2.—La colonne des recettes antérieures à l'établissement des cercles locaux par le P. NOLIN, comprend les quêtes faites dans les églises, et les sommes recueillies par les R.R. P.P. Raynel et Resther, S.J.

3.—On entend par, *recettes d'une année* le produit des Listes distribuées du 1er janvier au 31 décembre de cette année.

4.—Les sommes d'argent remises au Procureur de l'Archevêché de Montréal après le 8 février, ou au P. NOLIN après le 1er mai 1888, n'ont pas été comprises dans ce compte-rendu ; elles le seront dans le prochain.

5.—Le Tableau concernant l'Archidiocèse d'Ottawa ne comprend que les sommes remises au Prédicateur Diocésain dans les paroisses où il a établi l'Œuvre en 1887.

J. B. NOLIN S.J.

Prédicateur de la Colonisation
dans les Archidiocèses de
Montréal et d'Ottawa.

Collège Ste-Marie, Montréal,
3 août 1888.